

Complément de réponse 6.1

Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?

Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues du personnel (4 employés), des clients et, plus occasionnellement, par les livraisons et les interventions des sociétés extérieures d'entretien et de maintenance. Il s'agira, très majoritairement, de véhicules légers et non de poids lourds.

L'accès au projet se fera par l'impasse de Barbé qui permet d'ores et déjà d'accéder à des entreprises/industries impliquant la circulation de poids lourds et de véhicules légers. Cet axe est suffisamment dimensionné afin d'assurer le croisement de véhicules comme c'est le cas aujourd'hui.

A termes, le projet impliquera une augmentation non significative du trafic sur cet axe. En effet, il est rappelé que le projet s'inscrit comme étant un déplacement d'activités d'un site existant accessible par la même voie d'accès que le projet.

Le trafic engendré par l'exploitation sera également réparti sur la journée, en dehors des heures de pointes avec des horaires d'ouverture du bâtiment A compris entre 10h-21h.

Enfin, la présence de 2 accès, permettra d'assurer les manœuvres de retournement des véhicules.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Les installations et activités du site produiront les déchets suivants :

- Déchets liés à l'activité de bureau : papier, cartons, plastiques, consommables informatiques (toners, cartouches d'imprimantes...) ;
- Déchets liés à l'activité de vente notamment, déchets organiques, palettes en bois et autres plastiques, cartons, verres

Les déchets seront évacués par camions qui livrent le commerce.

Le projet n'est pas source de production de déchets dangereux.